



Vœu CTA du 26 janvier 2015

Les organisations syndicales demandent qu'aucun établissement du premier et du second degré ne soit écarté du Réseau d'Education Prioritaire et que les postes, moyens et indemnités soient maintenus alors même que ses critères sont comparables à ceux d'établissements classés en réseau par le Ministère.

Elles demandent pour la sixième année consécutive un plan de rattrapage pour la Gironde, endémiquement sous dotée, à la hauteur de 500 postes, 300 dans le 1^{er} degré et 200 dans le 2nd degré. La dotation académique ne peut être la seule réponse apportée au déficit structurel de ce département.

La justice sociale à l'Ecole ne peut pas exister sans les moyens nécessaires! »